



Ministères - Services - Etablissements

Transition Ecologique,
Développement Durable,
Environnement,
Biodiversité,
Technologies Vertes,

Energie, Climat, Transports,
Infrastructures,
Risques Naturels,
Risques Technologiques,
Equipement, Logement,

Urbanisme,
Aménagement du Territoire,
Solidarité entre les
Territoires,
Renouvellement Urbain, Mer

Commission Paritaire de Pilotage et de Suivi

Paris, le 3 juillet 2024

Lettre ouverte de FORCE OUVRIERE au président de la Commission Paritaire de Pilotage et de Suivi de la protection sociale complémentaire au ministère de l'Écologie

Monsieur le Président,

Vous avez convoqué une commission paritaire de pilotage et de suivi (CPPS) le 5 juillet 2024, en présence de l'entreprise privée à qui vous avez donné la santé des agents du ministère actifs comme retraités.

Cette convocation montre à quel point vous piétinez le dialogue social. Au-delà du contexte institutionnel dans lequel s'inscrit cette date, elle constitue une provocation pour les membres de la CPPS. Des membres jusque-là simplement informés de l'attribution du marché par courrier du 10 juin, visant une ordonnance de rejet d'un autre candidat qui avait saisi la justice. Alors même que nous n'avions à aucun moment été informés d'un tel recours.

Une convocation destinée à transformer nos représentants en simples cautions, les documents transmis en amont démontrant que les éléments soumis au débat n'apportent rien de conséquent par rapport à l'information donnée aux agents dans des webinaires organisés en urgence et sans attendre la tenue de la CPPS, et **rien de consistant pour répondre aux interrogations voire à la colère des agents.**

Puisque nous ne saurions jouer le rôle de caution que vous nous prêtez dans votre communication auprès des agents, **nous vous avons informé que nous refusons de participer à une telle mascarade,** et ne siégerions pas à la CPPS du 5 juillet 2024. **Position des représentants de FO qui vous a notamment amené à devoir constater votre incapacité à réunir le quorum pour tenir cette réunion.**

Pour autant, **la gravité de la situation ne nous permet pas de ne pas porter notre voix,** et nous avons décidé de la porter publiquement et en dehors du carcan de cette instance.

Nous dénonçons tout d'abord **la manipulation ou l'absence d'alerte de l'actuaire ainsi que de l'administration sur le choix des critères de jugement des offres.**

Cette situation, en application stricte du code des marchés publics, a conduit comme l'a révélé la presse spécialisée à **retenir une offre ALAN beaucoup plus coûteuse d'environ 6,6 millions d'euros** sur le panier de soin de base par rapport à l'offre—classée en deuxième position, ce qui signifie que la différence sera prise pour une moitié dans la poche des agents et pour l'autre dans le budget de l'État. **Une offre retenue par ailleurs moins intéressante sur la qualité de gestion des contrats et sur les actions de préventions.**

FORCE OUVRIÈRE a toujours privilégié un modèle mutualiste solidaire, collectif et global à but non lucratif.

Certaines organisations syndicales ont sollicité le ministre Béchu qui a refusé de nous recevoir et qui a indiqué qu'il transmettait nos demandes au Secrétaire général aux fins d'un examen attentif pour qu'une réponse soit apportée. **Là encore, l'absence de réponse montre comment le ministre piétine le dialogue social.**

Vous annoncez partout que le bouleversement dans la protection sociale complémentaire est soutenu par les organisations syndicales en raison de l'accord ministériel. **Il s'agit d'un mensonge puisque FORCE OUVRIÈRE a dénoncé cet accord avant la notification du marché.** Pourtant vous avez publié au Journal Officiel un accord avec notre signature alors que nous ne sommes pas signataires montrant ainsi que vous n'hésitez pas à mentir et à faire de la désinformation. **Pensez-vous publier l'accord modifié et accepter de reconnaître que vous ayez choisi ce prestataire sur la base d'un accord devenu minoritaire ?**

Venons-en maintenant au choix de votre prestataire avec une marmotte bleue comme logo... En faisant ce choix, **vous êtes dans l'illusion du tout numérique, de l'absence de réseau de soins, en l'absence de réelle démarche de prévention...** Votre prestataire présente aux agents comme une avancée de pouvoir consulter une clinique virtuelle même le week-end... Nous sommes ravis de pouvoir échanger sur notre smartphone avec un diététicien sur notre choix de repas le dimanche. **Votre prestataire présente comme une avancée de commander des lunettes sur internet comme on commande une paire de chaussettes sur Vinted...** Au-delà du ridicule de choisir quelque chose d'aussi essentiel sur un écran, cette vision de la santé en tout numérique est une orientation que nous condamnons et que nous combattons.

La Fracture numérique ou illectronisme on en parle ? Les personnes ne disposant pas des compétences numériques de base ou qui ne se servent pas d'internet représentent plus de 15% de la population. Certes 87% des Français ont un smartphone en 2022, mais plus inquiétant, révélé par une étude parue le 30 janvier 2023 du Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie (Crédoc) qui nous informe que 48 % des enquêtés rencontrent des difficultés dans l'usage du numérique. Des webinaires devront être programmés sur l'utilisation de votre application hyper intuitive ...

Nous nous interrogeons aussi sur les capacités et le sérieux de votre prestataire Alan. Avec par exemple des montants de remboursement erronés présentés lors des webinaires. Les documents présentés dans le diaporama sont pour certains de mauvais copier-coller de ce qui se fait en entreprise et absolument pas conforme au droit public. **Comment le titulaire d'un marché aussi important peut-il montrer autant d'amateurisme ?**

Votre prestataire privé Alan met en avant son expérience. **En réalité, il n'a jamais eu de contrat collectif aussi important.** Comment passer de contrats collectifs d'au mieux quelques milliers de salariés de droit privé à un contrat collectif de potentiellement 120 000 agents publics ? Dans la plaquette marketing qui nous a été transmise pour cette commission, l'entreprise privée Alan annonce fièrement assurer 525 000 salariés pour 25 000 entreprises.

Ce qui fait un nombre moyen d'assuré de 21 salariés ! Cela n'aura pas échappé aux co-fondateurs de l'entreprise Alan qui sont sortis de l'école des Ponts.

Monsieur le Président, vous avez conduit le marché public pour le choix de l'opérateur de santé, **vous auriez dû dès le départ rejeter une candidature aussi farfelue que celle de l'entreprise Alan.**

Les personnels ne sont pas dupes. Ils sont déjà plus de 5000 à avoir signé une pétition pour s'opposer au choix que vous avez fait et imposé. L'encadrement voire la censure des questions posées lors des webinaires ne fera pas taire la colère des personnels contre le choix que vous avez opéré.

L'entreprise privée Alan a essayé de rallier à sa cause certains de nos représentants ainsi que notre fédération de la fonction publique. **Nous dénonçons cette démarche !**

La présentation marketing de l'entreprise Alan qui va nous vanter le « ranking de l'expérience client » ne nous intéresse nullement, mais **les agents que nous représentons et qui sont en colère méritent d'avoir des réponses concrètes :**

- Quel est le panier de soin pour les agents : celui du document de consultation ou celui de l'accord interministériel ?
- Quelle est la vérité du coût pour les personnels puisque la prévoyance n'est pas couplée avec la santé ?
- Que se passe-t-il si un agent n'a pas résilié dans les délais sa mutuelle actuelle ?
- Que se passe-t-il pour les agents qui bénéficient déjà de garanties de prévoyance ?
- Comment les agents vont-ils trouver une prévoyance dans des délais aussi courts ?
- Comment contacterez-vous les retraités du Ministère ?
- Quelle sera la cotisation des retraités ?
- Comment fonctionne le tiers payant dans les DROM avec Alan ?
- Comment faire avec l'absence de réseau de soin de l'entreprise Alan ?

- Le seul conventionnement de Alan est avec Krys pour les lunettes. Quelle est la réalité de ce conventionnement ?
- Alan a annoncé des permanences physiques. Où et quand ces permanences seront-elles organisées ? Dans chaque DDT, dans chaque implantation de l'OFB, dans chaque CEI ? Dans chaque centre d'exploitation de VNF ?
- Pourquoi les agents doivent-ils demander à l'entreprise Alan l'exemption d'adhésion obligatoire et non au ministère ?
- FORCE OUVRIÈRE [a publié en 2018](#) un exemple d'augmentation de cotisation de +50 % pratiquée par une complémentaire santé de type « assurantielle », qu'en sera-t-il pour les agents qui souscriront aux options du marché santé ?
- Comment l'entreprise Alan va-t-elle faire face à l'afflux de demandes lors des adhésions obligatoires puisqu'elle ne dispose pas des personnels formés pour répondre à de tels afflux ? L'intelligence artificielle ou des recrutements à la va-vite pour une plateforme téléphonique ne peuvent remplacer des conseillers formés et expérimentés.
- Quelle utilisation et protection des données personnelles des agents par Alan ?
- Quelle anticipation du ministère sur la fuite probable d'agents vers d'autres ministères dotés d'une VRAIE mutuelle, notamment ceux qui exercent au MTECT en PNA aujourd'hui (MEFI et MASA en particulier) ?

Monsieur le Président de la CPPS, **vous avez fait le choix de la start-up nation contre les agents de ce ministère.** Vous serez responsable des conséquences dans la durée pour la santé des personnels.

Les membres FO de la Commission Paritaire de Pilotage et de Suivi de la protection sociale complémentaire au ministère de l'Écologie